

FORMULAIRE D'AUTO-IDENTIFICATION

L'Université Laval s'est engagée à garantir un milieu de travail diversifié et inclusif, qui offre des chances égales à toutes et à tous. Le présent formulaire sert à appuyer cet engagement. Les renseignements fournis sont traités en toute confidentialité.

NOM et prénom : _____

DATE : _____

Sexe : Féminin Masculin Je préfère ne pas répondre

Indiquez par oui ou par non si vous appartenez aux groupes désignés suivants :

*Veillez-vous référer aux définitions présentées plus bas, tirées de
la Loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C. 1995, ch. 44)*

Les définitions pour les Autochtones et les minorités visibles sont mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'une personne ne peut s'identifier qu'à un seul de ces deux groupes.

Selon la définition, faites-vous partie :

- | | | |
|--|------------|------------|
| • des peuples Autochtones¹ du Canada | Oui | Non |
| • d'une minorité visible² | Oui | Non |

Selon la définition, vous considérez-vous comme :

- | | | |
|--|------------|------------|
| • une personne handicapée³ | Oui | Non |
|--|------------|------------|

Je préfère ne pas répondre

¹ **Autochtones**

Le terme Autochtones, désigne les Premières nations (Indiens d'Amérique du Nord), les Métis, ou les Inuits. Les Premières Nations comprennent aussi bien les personnes inscrites et non inscrites comme Indien.

² **Minorités visibles**

Cette catégorie regroupe les personnes qui ne sont pas de couleur blanche et qui ne se déclarent pas Autochtones. Cela comprend les Noirs, les Chinois, les Philippins, les Japonais, les Coréens, les personnes originaires de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud-Est, les personnes originaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord qui ne sont pas de race blanche, les Arabes, les Latino-Américains non blancs, les personnes d'origine mixte (dont l'un des parents fait partie de l'un des groupes susmentionnés) ou qui font partie d'un autre groupe de minorité visible.

³ **Personnes handicapées**

Cette catégorie désigne les personnes ayant une déficience persistante ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en raison d'un trouble d'apprentissage, et :

- considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi;
- ou pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience.

Cette catégorie vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur incapacité ont nécessité d'adapter leur emploi ou leur milieu de travail.